

Choix matières L3

Par **Juristedudimanche**, le **17/05/2013** à **19:58**

Bonjour à tous,

Je sais que les messages à ce propos pullulent, mais en les parcourant tous je n'ai pas réussi à trouver toutes les réponses que j'espérais, d'où ce nouveau sujet.

En ce qui me concerne, droit des sociétés, DIPu, libertés fondamentales et droit du travail sont des matières imposées.

En plus de cela je peux choisir deux matières parmi les suivantes (3 à la rigueur, je pourrais en prendre une en option) :

- droit fiscal,
- droit pénal spécial,
- droit des obligations (je ne sais pas exactement ce que cela va contenir car on a déjà eu cette matière aux deux semestres en L2),
- DJP,
- comptabilité.

J'aimerais m'orienter vers le droit judiciaire, et/ou droit commercial, droit des affaires. Donc pour cela chacune de ces 5 matières me paraît importante.

Je pense prendre droit des sociétés en td, mais quelle deuxième matière en td ? Droit du travail ?

Et quel choix faire parmi ces 5 matières ? Faire un peu de compta me paraît être utile mais est-ce si important que cela ?

D'avance merci à ceux qui prendront le temps de me répondre car je sais très bien combien ce type de message est fastidieux à lire :)

Par **mer mer**, le **18/05/2013** à **11:33**

d'abord il importe que tu sache le droit des obligations que tu a fait en L2 ne concerne que la théorie générale des obligations: le contrat en général qui diffère de celui de la L3 qui lui parle des contrats nommés c'est à dire les contrats spéciaux. vous y verrez les règles de la vente par exemple, du mandat, du bail etc... maintenant si tu veux faire carrière en droit judiciaire, eu égard à ta maquette le droit du travail serait approprié et comme complémentaire le droit pénal spécial, les contrats spéciaux et le DJP. Mais en option affaires bien que les cinq

matière paraissent importantes, la comptabilité, le droit fiscal et les obligations seront mieux adaptées. En ce qui concerne le droit international public et celui des libertés fondamentales je ne saurais te les conseiller car relevant du droit public. j'espère que j'ai pu t'aider

Par **Yn**, le **19/05/2013** à **16:51**

Salut,

Si tu souhaites t'orienter vers le droit des affaires, en TD :

- Droit des sociétés
- Droit du travail : très important car les étudiants envisagent souvent ce droit sous l'angle "droit du travail des salarié", mais l'aspect conseil du droit des affaires requiert de connaître ce droit sous l'angle "droit du travail des patrons".

Pour les matières optionnelles :

- Droit fiscal : ce ne sera qu'une introduction, mais tu pourras attaquer sereinement les cours de fiscalité directe et indirecte en M1
- Droit des obligations (régime des obligations **[s]ou[s]** contrats spéciaux) : c'est un basique que tout privatiste doit maîtriser. Après avoir étudié la théorie générale des obligations, tu vas étudier le régime général des obligations, c'est-à-dire les opérations pouvant être réalisées (peut-on céder un contrat ? peut-on conclure un contrat sous condition ? Peut-on transformer une obligation ? etc.). Ce cours est généralement dispensé au S5. Au S6, les contrats spéciaux : chaque contrat sera étudié (vente, mandat, entreprise, bail, ...) pour connaître les règles spéciales de ceux-ci.
- Droit judiciaire privé : c'est également un basique, qui ne soulève certes pas les foules, mais qui permet de savoir quel tribunal doit être saisi, comment se déroule concrètement la procédure, bref très concret.

Par **Juristedudimanche**, le **07/09/2013** à **10:46**

Bonjour,

Je reviens vers vous car je dois choisir mes td lundi, sans avoir eu de cours magistraux dans les matières au préalable (pratique !). J'ai deux td à choisir, je vais prendre droit des sociétés mais pour le deuxième j'hésite entre droit du travail et droit des obligations (régime général des obligations). Je vois grosso modo à quoi ressemblent les matières, mais je me demande laquelle des deux est la plus "difficile", laquelle mérite le plus d'être prise en td pour être parfaitement comprise.

En vous souhaitant une bonne rentrée :)

Par **lolo7**, le **07/09/2013** à **13:37**

Bonjour,

Si j'étais toi prends le droit du travail. Ce cours est plus que conseillé. Cela touche l'actualité et sera toujours d'actualité. Le droit des obligations est également dans la mesure où tu apprends à connaître le contrat. Les deux sont biens. Après tu es libre de faire ton propre choix.